

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MARS 2020

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le vendredi 6 mars 2020 s'est réuni le mardi 10 mars 2020 à 19H00, salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

PRESENTS : François RAMPELBERG (Maire) - Jean PONS (Maire-Adjoint) - Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) - Gérard LAINÉ (Maire-Adjoint) - Odile VANDENBROUK (Maire-Adjoint) - Arlette DUFOUR - Marie-Claude LAINÉ - Sylvette LAMOUREUX - Nicole GUIDET - Stéphane WEBER - Sylvie GRÜN - Hervé ONYSZKO - Edwige CASSIOT-MOREAU - Jacky IGNATE.

ABSENTS EXCUSES : Stéphane TOURTEAUX.

ABSENTS NON EXCUSES : Sandrine CANCE (Maire-Adjoint) - Cédric JACQUIS - Valérie BOURDON-COEYMANS.

Le Maire remercie sincèrement et chaleureusement tous les membres du conseil municipal pour le travail mené durant le mandat et félicite toute l'équipe municipale.

Monsieur Gérard LAINÉ, au nom de tout le conseil municipal, remercie François RAMPELBERG, Maire, pour le travail accompli ensemble durant ces six années. Il ajoute que les membres du conseil municipal sont très fiers et très content d'avoir collaborés avec lui.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 5 février 2020 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		240 169,81		22 638,27		262 808,08
Opérations de l'exercice	1 793 725,32	2 126 542,94	734 220,15	785 079,84	2 527 945,47	2 911 622,78
TOTAUX	1 793 725,32	2 366 712,75	734 220,15	807 718,11	2 527 945,47	3 174 430,86
Résultats de clôture		572 987,43		73 497,96		646 485,39
Restes à réaliser			834 567,00	387 477,00	834 567,00	387 477,00
TOTAUX CUMULES	1 793 725,32	2 366 712,75	1 568 787,15	1 195 195,11	3 362 512,47	3 561 907,86
RESULTATS DEFINITIFS		572 987,43	373 592,04			199 395,39

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif 2019 est adopté par 13 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTATION – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 572 987,43 euros,
- un besoin de financement en investissement de 373 592,04 euros.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	572 987,43
- DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	572 987,43
. Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	373 592,04
. Affectation complémentaire en réserves	/
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	199 395,39
B) DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit à reporter	/

BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES

Le Maire signale que la loi 95-127 du 8 Février 1995 fait obligation aux Conseils Municipaux de délibérer sur le bilan des cessions d'immeubles de l'année écoulée ; le Maire présente donc ce bilan pour l'année 2019.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2019.

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - dépenses : 2 296 183,00 €
 - recettes : 2 296 183,00 €

- Investissement :
 - dépenses : 4 570 455,00 €
 - recettes : 4 570 455,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2020.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	382 005,00		424 940,00	424 940,00	424 940,00
012	Charges de personnel et frais a:	724 380,00		732 965,00	732 965,00	732 965,00
014	Atténuations de produits	77 683,00		77 183,00	77 183,00	77 183,00
65	Autres charges de gest. cour.	544 888,00		524 393,00	524 393,00	524 393,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 728 956,00		1 759 481,00	1 759 481,00	1 759 481,00
66	Charges financières	10 780,00		9 166,00	9 166,00	9 166,00
67	Charges exceptionnelles	448,00		500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues			30 000,00	30 000,00	30 000,00
Autres						
Total des dépenses réelles de fonctionner		1 740 184,00		1 799 147,00	1 799 147,00	1 799 147,00
023	Virement sect. d'inv.	557 739,00		402 401,00	402 401,00	402 401,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	67 754,00		94 635,00	94 635,00	94 635,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne.		625 493,00		497 036,00	497 036,00	497 036,00
TOTAL		2 365 677,00		2 296 183,00	2 296 183,00	2 296 183,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU AN1					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					2 296 183,00	2 296 183,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	58 620,00		48 800,00	48 800,00	48 800,00
70	Produits des services	38 756,00		38 915,00	38 915,00	38 915,00
73	Impôts et taxes	920 341,00		937 492,00	937 492,00	937 492,00
74	Dotations, participations	1 021 152,00		1 023 860,00	1 023 860,00	1 023 860,00
75	Autres prod. de ges. cour.	41 748,00		41 710,00	41 710,00	41 710,00
Total des recettes de gestion courante		2 080 617,00		2 090 777,00	2 090 777,00	2 090 777,00
76	Produits financiers	10,00		10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	22 625,19		5 000,61	5 000,61	5 000,61
78	Reprises sur provisions					
Autres						
Total des recettes réelles de fonctionnem		2 104 482,19		2 096 787,61	2 096 787,61	2 096 787,61
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	21 025,00				
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		21 025,00				
TOTAL		2 125 507,19		2 096 787,61	2 096 787,61	2 096 787,61
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN1				199 395,39	199 395,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					2 296 183,00	2 296 183,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	497 036,00	: pour information
---	------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles	31 750,00	2 150,00	2 500,00	2 500,00	4 650,00
204	Subventions d'équipement versées	132 708,00	121 479,00	3 610,00	3 610,00	125 089,00
21	Immobilisations corporelles	371 055,00	38 900,00	265 110,00	265 110,00	304 010,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	2 326 892,00	672 038,00	3 136 429,00	3 136 429,00	3 808 467,00
	Total des dépenses d'équipement	2 862 405,00	834 567,00	3 407 649,00	3 407 649,00	4 242 216,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	39 501,00		41 115,00	41 115,00	41 115,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d'autres entités					
27	Autres Immobilisations financières			191 558,00	191 558,00	191 558,00
020	Dépenses imprévues			20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	39 501,00		252 673,00	252 673,00	252 673,00
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 901 906,00	834 567,00	3 660 322,00	3 660 322,00	4 494 889,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	21 025,00				
041	Opérations patrimoniales	80 365,10		75 566,00	75 566,00	75 566,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	101 390,10		75 566,00	75 566,00	75 566,00
TOTAL		3 003 296,10	834 567,00	3 735 888,00	3 735 888,00	4 570 455,00
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			834 567,00		3 735 888,00	4 570 455,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 412 964,00	387 477,00	1 898 987,00	1 898 987,00	2 286 464,00
16	Emprunts dettes assim.(hors 16)	291 544,00		848 527,00	848 527,00	848 527,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 704 508,00	387 477,00	2 747 514,00	2 747 514,00	3 134 991,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 707,00		75 772,00	75 772,00	75 772,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	346 753,00		373 592,04	373 592,04	373 592,04
138	Autres subv. d'invest. non transférées					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d'autres entités					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions	130 200,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
	Total des recettes financières	542 660,00		789 364,04	789 364,04	789 364,04
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 247 168,00	387 477,00	3 536 878,04	3 536 878,04	3 924 355,04
021	Virement de la section de fonctionnement	557 739,00		402 401,00	402 401,00	402 401,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	67 754,00		94 635,00	94 635,00	94 635,00
041	Opérations patrimoniales	80 365,10		75 566,00	75 566,00	75 566,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	705 858,10		572 602,00	572 602,00	572 602,00
TOTAL		2 953 026,10	387 477,00	4 109 480,04	4 109 480,04	4 496 957,04
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					73 497,96	73 497,96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			387 477,00		4 182 978,00	4 570 455,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

497 036,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EAU

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE EAU						
Résultats reportés		135 296,44		125 137,00		260 433,44
Opérations de l'exercice	37 306,66	63 512,84	39 744,34	53 513,19	77 051,00	117 026,03
TOTAUX	37 306,66	198 809,28	39 744,34	178 650,19	77 051,00	377 459,47
Résultats de clôture		161 502,62		138 905,85		300 408,47
Restes à réaliser			100 000,00	6 873,00	100 000,00	6 873,00
TOTAUX CUMULES	37 306,66	198 809,28	139 744,34	185 523,19	177 051,00	384 332,47
RESULTATS DEFINITIFS		161 502,62		45 778,85		207 281,47

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif 2019 est adopté par 13 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2019 du Service Eau est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTATION – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 161 502,62 euros,
- aucun besoin de financement en investissement.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	161 502,62
- DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	
. Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	/
. Affectation complémentaire en réserves	/
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	161 502,62
B) DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit à reporter	/

BUDGET PRIMITIF 2020 – EAU

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - dépenses : 227 144,00 €
 - recettes : 227 144,00 €

- Investissement :
 - dépenses : 380 547,00 €
 - recettes : 380 547,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2020.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'EXPLOITATION						
011	Charges à caractère général	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais a:					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	194,00				
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépré					
69	Impôts sur les bénéfices et assir					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 194,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
023	Virement sect. d'inv.	149 949,00		182 644,00	182 644,00	182 644,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	37 113,00		40 500,00	40 500,00	40 500,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		187 062,00		223 144,00	223 144,00	223 144,00
TOTAL		191 256,00		227 144,00	227 144,00	227 144,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU AN1					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION					227 144,00	227 144,00
RECETTES D'EXPLOITATION						
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, pr	50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres prod. de ges. cour.					
Total des recettes de gestion des services		50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréc					
	Autres					
Total des recettes réelles d'exploitation		50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	5 960,00		10 642,00	10 642,00	10 642,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 960,00		10 642,00	10 642,00	10 642,00
TOTAL		55 960,00		65 642,00	65 642,00	65 642,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN1				161 502,00	161 502,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION					227 144,00	227 144,00

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

212 502,00

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	322 793,00	100 000,00	260 656,00	260 656,00	360 656,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	322 793,00	100 000,00	260 656,00	260 656,00	360 656,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	5 664,00				
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participations créances rattachées à des entreprises					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	5 664,00				
4581	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	328 457,00	100 000,00	260 656,00	260 656,00	360 656,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 960,00		10 642,00	10 642,00	10 642,00
041	Opérations patrimoniales	6 873,00		9 249,00	9 249,00	9 249,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 833,00		19 891,00	19 891,00	19 891,00
	TOTAL	341 290,00	100 000,00	280 547,00	280 547,00	380 547,00
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		100 000,00		280 547,00	380 547,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement	15 345,00				
16	Empr. et dettes assimil. (hors 160)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	15 345,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participations créances rattachées à des entreprises					
27	Autres immobilisations financières	6 873,00	6 873,00	2 376,00	2 376,00	9 249,00
	Total des recettes financières	6 873,00	6 873,00	2 376,00	2 376,00	9 249,00
4582	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	22 218,00	6 873,00	2 376,00	2 376,00	9 249,00
021	Virement de la section de fonctionnement	149 949,00		182 644,00	182 644,00	182 644,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	37 113,00		40 500,00	40 500,00	40 500,00
041	Opérations patrimoniales	6 873,00		9 249,00	9 249,00	9 249,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	193 935,00		232 393,00	232 393,00	232 393,00
	TOTAL	216 153,00	6 873,00	234 769,00	234 769,00	241 642,00
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 873,00		373 674,00	380 547,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

212 502,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT « L'Etang de l'Amouré »						
Résultats reportés	2 337,50			1 095 032,49		1 092 694,99
Opérations de l'exercice	33 905,53	36 243,04	36 243,04	0,00	70 148,57	36 243,04
TOTAUX		0,01		1 058 789,45		1 058 789,46
Résultats de clôture		0,01		1 058 789,45		1 058 789,46

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif 2019 du Lotissement « L'Etang de l'Amouré » est adopté par 13 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2019 du Lotissement « L'Etang de l'Amouré » est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTATION - LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0,01 euros
- un excédent d'investissement de 1 058 789,45 euros

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	1 058 789,46
- DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	
. Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	/
. Affectation complémentaire en réserves	/
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 058 789,46
B) DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit à reporter	/

BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - dépenses : 1 250 347,00 €
 - recettes : 1 250 347,00 €
- Investissement :
 - dépenses : 1 250 347,00 €
 - recettes : 1 250 347,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2020.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 191 116,00		1 240 992,00	1 240 992,00	1 240 992,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	5,00		5,00	5,00	5,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 191 121,00		1 240 997,00	1 240 997,00	1 240 997,00
66	Charges financières	9 350,00		9 350,00	9 350,00	9 350,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionner		1 200 471,00		1 250 347,00	1 250 347,00	1 250 347,00
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sec					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne						
TOTAL		1 200 471,00		1 250 347,00	1 250 347,00	1 250 347,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU AN1					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					1 250 347,00	1 250 347,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.					
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem						
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	1 202 809,00		1 250 346,99	1 250 346,99	1 250 346,99
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		1 202 809,00		1 250 346,99	1 250 346,99	1 250 346,99
TOTAL		1 202 809,00		1 250 346,99	1 250 346,99	1 250 346,99
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN1				0,01	0,01
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					1 250 347,00	1 250 347,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 250 346,99	: pour information
---	---------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à des opérations d'équipement					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 202 809,00		1 250 347,00	1 250 347,00	1 250 347,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 202 809,00		1 250 347,00	1 250 347,00	1 250 347,00
TOTAL		1 202 809,00		1 250 347,00	1 250 347,00	1 250 347,00
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					1 250 347,00	1 250 347,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	52 314,00				
16	Emprunts dettes assim.(hors 16)	55 463,00		191 557,55	191 557,55	191 557,55
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		107 777,00		191 557,55	191 557,55	191 557,55
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à des opérations d'équipement					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières						
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		107 777,00		191 557,55	191 557,55	191 557,55
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Op. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL		107 777,00		191 557,55	191 557,55	191 557,55
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					1 058 789,45	1 058 789,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					1 250 347,00	1 250 347,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

-1 250 346,99

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2019 – FOYER RURAL

Le Maire informe l'assemblée que l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il ajoute que l'une des dispositions concerne l'imputation directe en section d'investissement des subventions d'équipements versées. Il précise que ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement.

Le Maire propose à l'Assemblée d'amortir la subvention d'équipement versée au Foyer Rural en 2019 sur 5 ans, soit 1 778,04 euros par an.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'amortissement de la subvention d'équipement versée sur 5 ans.
- D'autoriser le Maire à effectuer les écritures nécessaires.

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2019 – DEFI PATRIMOINE

Le Maire informe l'assemblée que l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il ajoute que l'une des dispositions concerne l'imputation directe en section d'investissement des subventions d'équipements versées. Il précise que ces subventions doivent faire l'objet d'un amortissement.

Le Maire propose à l'Assemblée d'amortir la subvention d'équipement versée à Défi Patrimoine en 2019 sur 1 année, soit 546,83 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'amortissement de la subvention d'équipement versée sur 1 année.
- D'autoriser le Maire à effectuer les écritures nécessaires.

FESTIVAL DES CORRESPONDANCES DES ARTS – ENCAISSEMENT DE DONS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 24 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le festival des correspondances des arts prévu du 8 au 17 mai 2020.

Il informe l'Assemblée qu'à l'occasion de ce festival des correspondances des arts des dons peuvent être acceptés et encaissés par la Commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à percevoir ces dons dans le cadre de ce festival 2020.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à encaisser les dons dans le cadre du festival des correspondances des arts.
- D'imputer les recettes au budget général de la Commune à l'article 7713.

ANNULATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-3, L. 153-34 et R. 153-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2017.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 13 mai 2019 pour engager une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Suite à la prescription de cette révision allégée, le Maire informe l'Assemblée que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu sa décision dans le cadre de l'examen au cas par cas prévu à l'article R.122-18 du Code de l'Environnement prescrivant une évaluation environnementale.

Par conséquent, le Maire propose d'abroger la délibération n° 56/2019 du 13 mai 2019 et donc d'annuler la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération du 13 mai 2019 et donc d'annuler la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

FRAIS DE SCOLARITE

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation faite aux communes d'assurer la scolarité des enfants qui y résident pour les enfants scolarisés en école publique ou privée. A ce titre, il était fixé chaque année un montant correspondant aux frais de scolarité calculé en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

A compter de l'année 2018 et d'un commun accord entre le Syndicat Intercommunal d'Accueil Scolaire Brainois et la Commune, le montant de la participation financière est calculée sur les frais réels de scolarité réglés par la Commune de BRAINE de l'année N-1.

Le Maire propose de fixer les frais de scolarité pour 2020 à 480,65 euros par enfant brainois et de signer la nouvelle convention.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des frais de scolarité par enfant brainois à 480,65 euros pour l'année 2020.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – INSTITUTION SAINTE MARIE

Le Maire informe l'assemblée que l'Institution Sainte Marie de BRAINE sollicite la participation financière de la commune de BRAINE aux frais de scolarité des élèves brainois scolarisés dans l'établissement.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 25 avril 2018 le Conseil Municipal a adopté la nouvelle convention fixant le montant des frais de scolarité, sur le coût réellement versé par la Commune, soit 320,28 euros par enfant brainois.

Le Maire propose de verser la somme de 320,28 euros par élève brainois et pour les enfants scolarisés en école élémentaire, le nombre d'élèves étant de 26 à la rentrée scolaire 2019/2020.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'Institution Sainte Marie de BRAINE une participation de 8 327,28 euros.
- D'imputer la dépense à l'article 6558.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 8 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2020/01 du 25 février 2020

Signature du devis n° D202001 en date du 7 janvier 2020 relatif à la refonte du site internet de la Ville de BRAINE pour un montant TTC de 4 220,00 euros avec la Société AGENT 3W - 22 Rue Léo Nathié - 02880 CROUY.

Décision n° 2020/02 du 25 février 2020

Signature du devis n° DE00003708 en date du 22 janvier 2020 relatif à l'acquisition de matériel informatique pour un montant HT de 3 760,38 euros avec la Société DISCOUNT MICRO 02 - 11 Bis Rue de la Plaine Saint Waast - 02200 SOISSONS.

Décision n° 2020/03 du 25 février 2020

De signer la modification de contrat n° 01 pour un montant HT de 4 439,00 euros avec la Société ATP SERVICES de COUCY-LES-EPPES.

Décision n° 2020/04 du 25 février 2020

Signature de la proposition de prix relative aux diagnostics amiante et plomb avant travaux de restauration de l'église Saint-Yved pour un montant TTC de 1 600,00 euros et aux prélèvements et analyses de l'amiante des matériaux (estimés entre 15 à 30 prélèvements) pour un montant TTC de 50,00 euros le prélèvement, avec la Société 02 DIAG IMMO - 13 Rue des Cordeliers - 02200 SOISSONS.

Décision n° 2020/05 du 26 février 2020

De signer le devis n° V20400-03 en date du 12 février 2020 relatif à la réfection en enrobés des tranchées suite aux fouilles archéologiques, pour un montant TTC de 5 469,60 euros, avec la Société EIFFAGE ROUTE - Agence Aisne Sud de CIRY-SALSOGNE (02220).

QUESTIONS DIVERSES

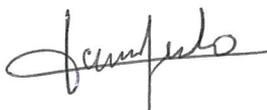
Monsieur Jean PONS informe les membres du Conseil Municipal qu'un conseil d'école s'est déroulé le mardi 3 mars 2020 et que celui-ci ne s'est pas très bien passé. Les professeurs des écoles ont fait remarquer aux élus qu'une fuite d'eau au plafond n'était pas réparé et que celui-ci menacé de s'écrouler, ils leurs ont également signalé que le bardage de l'école élémentaire était dans un mauvais état.

Monsieur Jean PONS montre au Conseil Municipal les photos qu'il a prises et qui démontre que tel n'est pas le cas.

Le Maire, présent également à ce conseil d'école, confirme les propos de Monsieur Jean PONS et informe le conseil municipal qu'il est en contact avec l'inspecteur académique pour l'informer de cette situation.

La séance est levée à 20 h 25.

La Secrétaire de séance,



Odile VANDENBROUK



Le Maire,



François RAMPELBERG